

## MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, PUJO, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

**ABSENTS** : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL et REVERS et Monsieur MOUSTIE.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. BAUCHU à Mme OUDOT, Mme GASTAUD à M. PUJO, M. PILLET à M. CHIBRAC, M. RECORS à M. DESCLAUX et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur PUJO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 28.**

Réf : finances – TT/7.1.2

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2023 du service public d'assainissement, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, pour chacune des sections, avec l'équilibre suivant :

Section d'exploitation à 364 300 €

Section d'investissement à 1 779 355 € avec un excédent d'investissement reporté de 457 031,95 €

Soit un montant total de 2 143 655 €

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>RECETTES</b>				<b>DEPENSES</b>			
70 – Produit des services du domaine	23	0	4	011 – Charges à caractère général	23	0	4
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4	65 – Charges de gestion courante	23	0	4
				66 – Charges financières	23	0	4
				67 – Charges exceptionnelles	23	0	4
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4
				Dotations aux amortissements			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
<b>RECETTES</b>				<b>DEPENSES</b>			
10 – Dotations, fonds divers, réserves	23	0	4	16 – Emprunts et dettes assimilées	23	0	4
13 – Subventions d'investissement	23	0	4	20 – Immobilisations incorporelles	23	0	4
16 – Emprunts et dettes assimilées	23	0	4	21 – Immobilisations corporelles	23	0	4
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4	23 – Immobilisations en cours	23	0	4
041 – Opérations patrimoniales	23	0	4	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4
				041 – Opérations patrimoniales	23	0	4

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME****LE SECRETAIRE DE SEANCE**
  
**Pierre PUJO**
**LE MAIRE**
  
**Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.